

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 28 juin 2019**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 1<sup>er</sup> juillet 2019

D/2019-014

Aujourd'hui, vendredi 28 juin 2019, à 14 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET et BOISSEAU et Monsieur LAMAISON

Pouvoir :

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, POITREAU, LIRE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC, BRASSEUR et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-033-253306187-20190628-D2019\_014-D



***SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC***

**D-2019/014**

***Compte Administratif de la Présidente pour  
l'exercice 2018 - Approbation***

Madame Régine MARCHAND, Vice-Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour l'exercice 2018 a été arrêté le 31 décembre 2018. Concernant l'exercice 2018, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14. Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,

Vu le Budget Primitif et les Décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Adopte la délibération suivante :**

**Article 1 :**

Le Compte Administratif du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC présenté par la Présidente pour l'exercice 2018 est approuvé.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de l'Administrateur des Finances Publiques qui fait l'objet d'une autre délibération.

**Article 2 :**

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2018 du budget principal du S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	1 882 381,90 €	18 046 602,75 €	19 928 984,65 €
DEPENSES	1 477 615,05 €	17 782 726,65 €	19 260 341,70 €
Résultat de clôture	+ 404 766,85 €	+ 263 876,10 €	+668 642,95 €
Résultat net = résultat cumulé depuis la création de la collectivité	3 165 008,74 €	1 004 800,23 €	4 169 808,97 €

D'où il résulte :

- Un résultat brut de fonctionnement de l'exercice de 263 876,10 € ;
- Et un résultat brut d'investissement de 404 766,85 € ;
- L'excédent global s'élève à 668 642,95 €.

Et donc, les résultats nets s'élèvent à :

- Le résultat net de fonctionnement s'élève à 1 004 800,23 € ;
- Le résultat net d'investissement s'élève à 3 165 008,74 € ;
- L'excédent net de clôture pour le SIVU BORDEAUX-MERIGNAC s'élève à 4 169 808,97 €.

**Adopté :**

Voix pour : 4  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le

28 juin 2019

Madame Régine MARCHAND,

Vice-Présidente

